

Commande d'articles standard

1^{ère} étape. Réserver une place

Pour obtenir une place en salle de lecture, vous devez écrire aux Archives nationales au plus tard l'avant-veille de votre venue.

Vous pouvez disposer d'une place 3 jours par semaine au plus.

Ecrire à l'adresse archives-nationales.paris@culture.gouv.fr pour consulter des documents du minutier central des notaires ou des fonds du Moyen Age et de l'Ancien régime.

Ecrire à l'adresse archives-nationales.pierrefitte@culture.gouv.fr pour consulter des documents d'archives publiques postérieures à la Révolution ou des documents issus d'archives personnelles ou familiales.

2e étape. Commander des documents

Une fois que vous recevrez confirmation de votre réservation de place, vous aurez accès au système informatique de commande et pourrez réserver vos cotes via votre espace personnel dans la SIV (salle des inventaires virtuelle).

Le quota de commandes est de 5 documents par jour.

Vous pouvez commander les documents jusqu'à 12h00, la veille de votre venue, pour les consulter dès 9h00. Les documents commandés après 12h00, la veille de votre venue, ne seront consultables le lendemain qu'à partir de 12h00.

3e étape. Venir sur place

Lors de votre venue sur place, vous devrez présenter à l'agent d'accueil du public la réponse positive des Archives nationales à votre demande de réservation de place.

Si nécessaire, et comme il sera indiqué dans la réponse que vous recevrez, vous devrez procéder à votre réinscription ou à votre première inscription.

Vous pourrez prolonger un seul document consulté et prolonger tous vos documents non consultés.

Sur toutes les mesures sanitaires à suivre, notamment le port du masque obligatoire (non fourni par les Archives nationales), et sur les cas particuliers de commande (extraits, documents soumis à autorisation ou dérogation, documents en mauvais état, etc.) merci de vous reporter au règlement général de la salle de lecture.